

## Droits usufruit/nu proprietaire

Par eastwood, le 23/10/2016 à 20:07

Bonjour, en cas d importants travaux d assainissement des eaux programmes par la commune avec devoir d installation de pompes de relevages et grosses dépenses,les frais engagés seront ils seuls à la charge du nu proprietaire de la maison et du terrain? Merci pour votre aide